

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 23 au dimanche 29 mars 2020



POLICE
RIVIERA

208 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

65 interventions



PROTECTION
CIVILE RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT

850 jours engagements
Appuis d'urgence



SDIS
RIVIERA

8 interventions

Interventions diverses

Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.



Montreux



28.03.2020 – 2345 : nuisances sonores

Les policiers interviennent sous le Marché couvert, où quatre personnes écoutent de la musique diffusée à haut volume, tout en consommant de l'alcool et en fumant une chicha. Le propriétaire de l'enceinte acoustique est informé d'une dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal. Les policiers font cesser les nuisances avant de quitter les lieux.



Vevey



24.03.2020 - 1640 : conduite sous l'influence de stupéfiants/médicaments

En cours de patrouille motorisée à la rue du Clos, les policiers interceptent un automobiliste qui circule au volant d'une voiture équipée d'un pneu avant abîmé. Des effluves de cannabis s'échappent de l'habitacle lors du contrôle. L'intéressé est questionné et avoue être sous l'influence de médicaments et de stupéfiants. Il est soumis aux contrôles d'usage et dénoncé aux autorités compétentes.

Autres :



Depuis le lundi 23 mars, les astreints œuvrent en opération Covid-19, avec l'entrée en service de la Compagnie 4 Riviera - Pays-d'Enhaut. Ils sont en service 7j/7, 24h/24 pour une durée encore indéterminée.

Irrespect des consignes de non-rassemblement et de distance sociale en période de Covid-19 dans diverses villes :



Le 24.03.2020, trois personnes ne respectant pas les distances d'hygiène sont interpellées au Quai Roussy à La Tour-de-Peilz. Le même jour, dans la cour de l'école de la Veveyse à Vevey, trois jeunes sont également approchés pour les mêmes raisons. Tous sont amendés.

Deux jeunes se tenant trop proches l'un de l'autre sont interpellés et amendés au port du Basset à Clarens, en date du 25.03.2020 à 15h10. Le même jour à la gare CFF à Montreux et dans la cour du collège des Mousquetaires à La Tour-de-Peilz, ce sont respectivement trois et six personnes qui font l'objet d'une dénonciation pour ne pas avoir respecté les consignes de non-rassemblement et de distance sociale.

Les policiers interpellent, le 26.03.2020 à 22h10, quatre jeunes ne respectant pas les distances de sécurité dans le parking souterrain du collège de Montreux-Est. Le même jour, deux personnes, ainsi qu'un groupe de dix jeunes sont également interpellés à la gare CFF pour les mêmes infractions. Ils sont tous amendés. Les policiers interpellent trois personnes à bord d'une voiture à Vevey, le 26.03.2020 à 17h20, ainsi qu'à St-Légier, le 29.03.2020 à 00h35. N'étant pas issues du même foyer, elles ne respectent pas les normes de distance sociale et sont amendées.

Le 27.03.2020 à 18h35, le gérant d'un restaurant à Vevey a laissé son commerce ouvert malgré les consignes y relatives et un client est installé sur la terrasse et consomme une bière. Le gérant est dénoncé à l'autorité compétente. Un peu plus tard dans la soirée, quatre personnes sont amendées sous le Marché couvert de Montreux pour ne pas avoir respecté les consignes de distanciation sociale.

Le 28.03.2020 à 00h15, cinq jeunes font la fête au port de Territet. Ils sont amendés pour ne pas avoir respecté les normes de distance sociale. Un avertissement leur est également donné pour les nuisances sonores. A 01h05, deux jeunes sont interpellés alors qu'ils discutent dans le parking souterrain du collège de Montreux-Est, assis à même le sol, tout en se confectionnant un joint de cannabis. Ils sont dénoncés pour infraction à la Loi sur les stupéfiants et reçoivent tous deux une amende pour ne pas avoir respecté la distance de sécurité de deux mètres entre eux. A 17h40, les policiers amendent un groupe de six personnes discutant à l'avenue Général-Guisan, sans respecter les normes de distanciation sociale. A 23h35, ce sont deux groupes de cinq et de deux jeunes qui sont amendés, après s'être introduits dans l'ancien crématorium à Vevey.



Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	8'790	2	21	0.261 %
Brent, Place de la Chapelle	50 km/h	3'665	1	0	0.027 %